

**AVEC LE SOUTIEN DE L'ADEME OCCITANIE,
LE SYADEN DEPLOIE
UN DISPOSITIF FINANCIER QUI VOUS AIDE
À METTRE EN PLACE UNE SOLUTION DE PRODUCTION
DE CHALEUR ET/OU FROID RENOUEVABLE**



**Bénéficiez
d'un soutien
technique,
administratif
et financier pour
vos projets !**

LE CONTRAT CHALEUR RENOUEVABLE territorial, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif de soutien et d'accompagnement qui vous permet de bénéficier d'une aide financière à différents niveaux :

- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Études d'opportunité et de faisabilité
- Installations d'énergies renouvelables
- Accompagnement technique et recherche d'autres leviers
- Et bien d'autres (TRT, STD...)

>>> Dans tous les cas, un dossier de demande de subvention est à déposer sur la boîte mail du SYADEN dédiée au Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

VERS QUELLES ÉNERGIES RENOUEVABLES ?

- Bois énergie, biomasse,
- Géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappes, sur sondes),
- Solaire thermique
- Chaleur fatale
- Réseaux de chaleur (création, extension)

LE CONTRAT CHALEUR RENOUEVABLE territorial, POUR QUI ?

Le dispositif est ouvert à toute structure publique ou privée disposant d'un numéro de SIRET

- Collectivités, EPCI, syndicats mixtes
- Entreprises privées et publiques (industrielles, agricoles ou tertiaires)
- Bailleurs sociaux
- Associations, etc.

Pour des projets de toute taille : neuf, réhabilitation, changement d'énergie...

LES CIBLES DU DISPOSITIF



- Les établissements médico sociaux
- Les centres hospitaliers
- Les bâtiments d'enseignement sportif ou culturel
- Les logements collectifs sociaux
- Les structures d'hébergement touristique
- Les entreprises, les industriels...
- Les agriculteurs, etc.

>>> ATTENTION : Les particuliers ne sont pas éligibles

Les aides financières

Elles varient selon les barèmes forfaitaires du Fonds chaleur en vigueur.

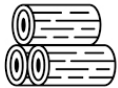
Les aides de l'ADEME se traduisent par différents types d'accompagnement :

- Jusqu'à 80% des honoraires pour les phases d'études et d'AMO (plafonnées à 100 000 € TTC)
- Subventions jusqu'à 65 % des travaux : forfait par filière, au cas par cas



Quelques exemples de projets

BOIS



Une entreprise remplace sa chaudière au gaz naturel par une chaudière au bois, réduisant considérablement son empreinte carbone et ses dépenses énergétiques.

SOLAIRE THERMIQUE ET BOIS



Après l'isolation par l'extérieur de son immeuble, un bailleur social installe des chauffe-eau solaires collectifs sur le toit, et abandonne l'ancienne chaudière fioul au profit d'une chaudière bois.

GÉOTHERMIE



Dans le cadre d'une rénovation globale, un EPHAD s'équipe d'un système géothermique assurant le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.

RÉSEAUX DE CHALEUR



Une commune crée un réseau de chaleur biomasse pour alimenter plusieurs bâtiments publics, ainsi qu'un EPHAD et des logements.

Flashez-moi !



Au porteur de projet :

Comment effectuer une demande de subvention? :

- ✓ Je renseigne les données administratives de mon organisation.
- ✓ Je décris mon projet.
- ✓ Je détaille les données techniques et financières.
- ✓ Je joins les pièces nécessaires.

A ce stade, le projet ne doit pas avoir commencé !

Adresser le tout par mail à :

crt@syaden.fr

Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique
15 rue Barbès - CS 20073 - 11890 Carcassonne
www.syaden.net/

